



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 21/10/23



ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_01-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 27 septembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	26	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
21 septembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
21 septembre 2023			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE

Absents

M. PIRIOU
M MIJOLE

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N°2023-04-01

Région – Avenant au Contrat Bourg Centre 2022-2028

La commune de Pins-Justaret s'est portée candidate au dispositif Bourg-Centre Occitanie et a voté son contrat pour la période 2019-2021 par délibération n° 2020-09-09 en date du 17 décembre 2020.

Plusieurs axes stratégiques structurent le contrat bourg centre :

- Axe 1 : Affirmer le rôle de pôle de service
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité de la Commune
- Axe 3 : Affirmer une Commune Eco-responsable
- Axe 4 : Développer le vivre ensemble

Ces axes se déclinent en plusieurs projets d'aménagement, de valorisation et de rénovation d'équipements que la Commune souhaite poursuivre dans la nouvelle génération de contrats Bourg Centre 2023-28.



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 2/10/23

ID : 031-213104219-20230927-DEL2023_04_01-DE

Reiser
Levraut

Folio 2023-2

En effet, par délibérations du 25 mars 2021 et 16 décembre 2021, la Région Occitanie a décidé de poursuivre les contrats bourg centre par voie d'avenant pour les communes ayant déjà conclu un contrat.

C'est pourquoi, il sera proposé au Conseil Municipal de reconduire le contrat bourg centre pour la période 2023-2028 par voie d'avenant en maintenant les quatre axes stratégiques. Il sera aussi proposé de valider les fiches actions pour la période 2023-2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

DECIDE d'approuver le projet d'avenant au contrat Bourg centre passé avec la Région pour la période 2022-2028.

APPROUVE les fiches actions pour la période 2022/2024.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer l'avenant au contrat et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 27 septembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

